

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/12/2021

Dossier complet le :

03/12/2021

N° d'enregistrement :

2021-5783

1. Intitulé du projet

Extension du camping Domaine de l'Oiselière

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nouvel R Tourisme

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ROUZINEAU Judicaël gérant majoritaire

RCS / SIRET

8 1 0 7 0 1 4 2 5 0 0 0 1 1

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42° Terrains de camping et caravanage	a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société NOUVEL R TOURISME envisage l'extension du camping Domaine de l'Oiselière à Chauché 85140 avec 53 emplacements de camping sur lesquels seront positionnés 48 résidences mobiles sur des plots, ce qui portera à 87 le nombre total d'emplacement du camping (62 résidences mobiles et 25 emplacements nus)

De nombreuses plantations arborées et arbustives composeront le paysage interne.

La superficie totale de l'aménagement est de : 18000m² La surface globale du camping est de 70661m²

Les emplacements ne seront pas desservies par une voie carrossable pour les voitures mais simplement par des chemins piétonniers non imperméabilisés comme le parking.

Le parti d'aménagement est le suivant :

emplacements de camping engazonnés et espaces verts : 12840m²

parking empierré : 1500m²

chemin piétonnier empierré : 960m²

surface des résidences mobiles y compris terrasse : 2500m²

assainissement : 200m²

4.2 Objectifs du projet

Le camping comportera 53 emplacements de plus (soit 87 emplacements au total) et de nombreux aménagements paysagers avec des essences bocagères. L'objectif est d'obtenir une unité paysagère et de conserver le caractère naturel du site.

L'annexe 4 est composée de 2 plans. Le premier montre l'ajout de 10 emplacements et de 13 emplacements. Le deuxième montre l'ajout de 30 emplacements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement des 53 emplacements comprennent :

- Les réseaux d'eau potable, électricité et assainissement pour les 48 mobil-homes qui seront positionnés sur les emplacements.

- Les assainissements non collectifs (cuves, postes de relevage et filtres à sable)

Aucun matériau drainant ne sera ajouté dans les tranchées, les matériaux initiaux seront réutilisés en place

Le terrain n'étant pas construit, il n'y aura pas de démolition.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le camping aura pour vocation d'accueillir toute l'année des clients sur les emplacements, mais la fréquentation en automne et hiver est bien entendu beaucoup plus faible.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'ajout de 53 nouveaux emplacements fait l'objet d'un permis d'aménager. Le service instructeur à la communauté de communes de Saint Fulgent - Les Essarts a demandé de reprendre dans le permis d'aménager de cette année le permis d'aménager de 2018.

PA 08506416U0001-M02 autorisation par arrêté du 05/03/2018

PA 08506416U0001-M01 autorisation par arrêté du 14/03/2017

PA 08506416U0001 autorisation par arrêté du 28/05/2016

PA 08506415H0001 autorisation par arrêté du 11/05/2015

Le projet est concerné par la rubrique concernant les zones humides de l'article R214-1. Plus de précisions sont apportées dans l'annexe PA4

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des aménagements objets du permis d'aménager	18000m ²
Superficie du camping autorisée	70000m ²
L'extension est incluse dans la surface autorisée	
Nombre d'emplacements initial : 34 dont 10 HLL, 4 RML, 20 nus	
Nombre d'emplacements créés : 53 dont 48 RML, 5 nus	
Précisions dans l'annexe 5 ter	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

L'Oiselière
85140 Chauché

Coordonnées géographiques¹

Long. - 1° 30' 08 "89 Lat. 46° 84' 10 "54

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le programme de travaux a pour objet la création d'un camping de 87 emplacements. Il a débuté en 2015

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il s'agit de la dernière phase faisant suite aux permis d'aménager de 2015 à 2018.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité de la ZNIEFF de type II : Forêt de Grasla et Bois de la Brosse
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'inventaire des zones humides sur la commune de Chauché a été réalisé (voir annexe 5 bis). Nous avons demandé une étude plus précise à la société Sicaa qui a confirmé ce positionnement. La surface prise sur la zone humide est de : 471m ² ce qui est donc inférieur à 1000m ² , plus de précisions sur le calcul sont fournies dans la pièce PA4-4 du permis d'aménager.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est occupé par des surfaces engazonnées, quelques grands chênes et quelques haies. Le projet prévoit de conserver tous ces éléments et d'ajouter des haies avec les mêmes essences bocagères. L'impact sur la biodiversité sera positif.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne constitue pas un habitat déterminant au regard de la ZNIEFF Forêt de Grasla et Bois de la Brosse située à proximité du site. Les zones engazonnées sont d'une diversité floristique très faible. L'habitat ne présente donc pas d'intérêt particulier pour les espèces d'intérêt décrites dans la ZNIEFF. Concernant la zone humide des précisions sont apportées dans la pièce PA4.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur des espaces engazonnées disponibles pour les aménagements de loisirs (zone NL).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque sismique est de niveau 3, comme pour tout le territoire de la Vendée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le camping sera partiellement éclairé une partie de la nuit pour permettre la circulation des piétons dans la zone des emplacements.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas d'imperméabilisation notable des sols, les chemins piétonniers étant réalisés en matériaux drainants (copeaux de bois)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les occupants des résidences mobiles ajoutées utiliseront les sanitaires de leur hébergement, qui sont raccordés à des assainissements autonomes qui ont fait l'objet d'études de filière réalisée par la société Sicaa, jointes au dossier (3 études et 1 avenant). Un contrôle de conformité est joint pour la 2ème partie d'assainissement de la première étude. Il n'y a pas eu de contrôle de conformité fait pour la première partie. La Saur n'était pas mandatée à cette époque, le service instructeur du PA a validé sur pièces.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'occupation humaine du camping engendrera une production de déchets non-dangereux qui seront collectés par le service de collecte de la communauté de communes de Saint Fulgent Les Essarts.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le camping a été conçu de façon à s'intégrer au paysage local. Le caractère bocager du paysage sera même renforcé par les nombreuses plantations réalisées avec des espèces locales typiques du secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'aménagement de 53 emplacements supplémentaires sur lesquels seront positionnés 48 résidences mobiles. Le concept du camping est résolument tourné vers le respect de l'environnement et la valorisation du territoire. Notre objectif est de limiter au maximum l'impact sur l'environnement lors des travaux et de l'exploitation. Le caractère naturel du site est un des points forts du camping, il sera renforcé par les nombreuses plantations d'arbres et d'arbustes que nous allons réaliser. 10 emplacements ajoutés se trouveront en zone humide mais la surface impactée sera inférieure à 1000m². Au regard des éléments examinés dans le présent formulaire et des annexes jointes, nous considérons que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Chauché

le, 25/11/2021

Signature

